

**Rapport cadre pour l'actualisation du PRMD / Annexe 1¹ / Dispositif 2²
Annexe à la carte « Voiries structurantes d'agglomération éligibles à la
réalisation de voies réservées multimodales »**

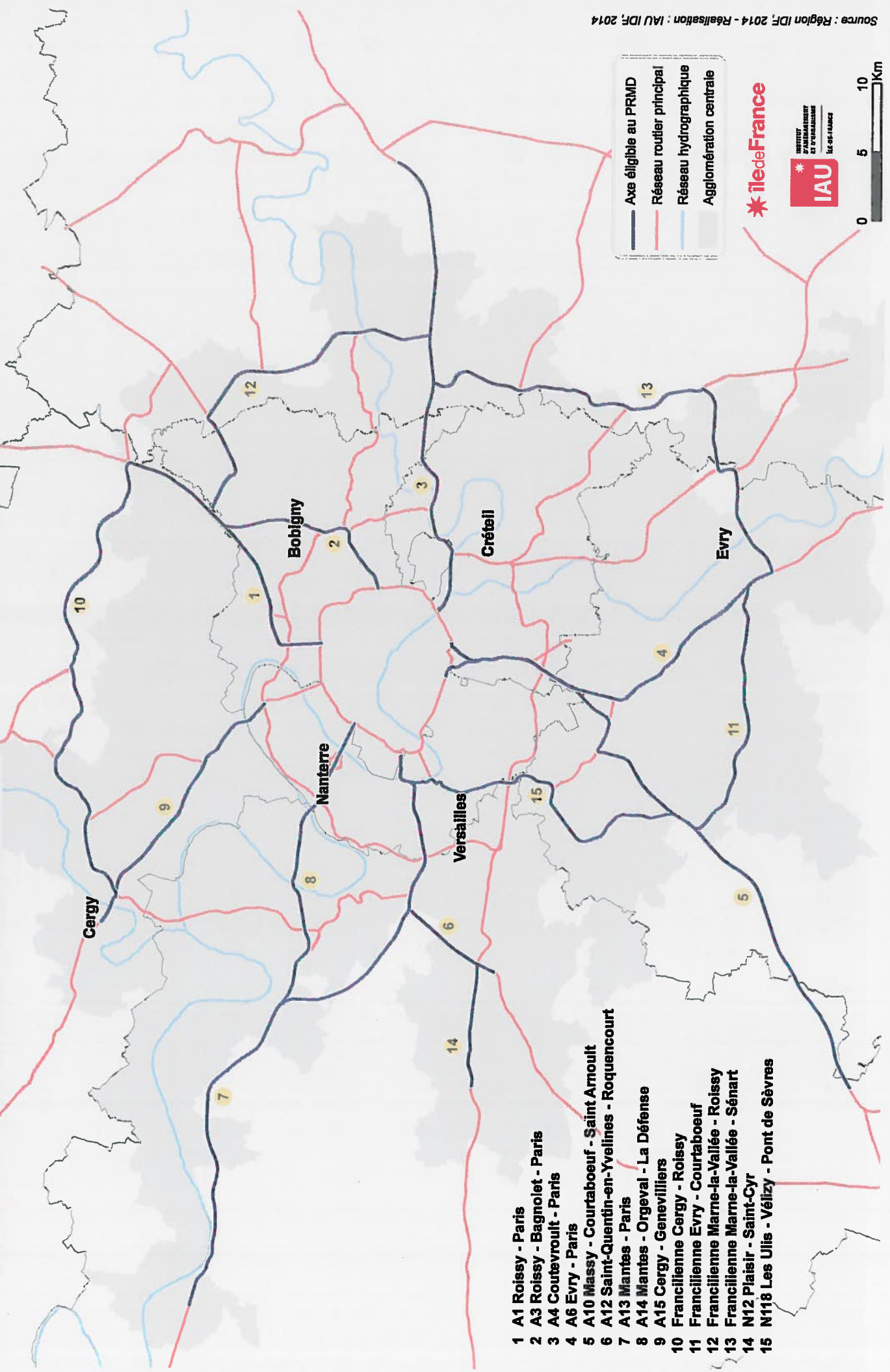
Liste indicative des tronçons prioritaires à aménager :

Axe	Tronçon prioritaire à aménager
A1	a. La Courneuve → Tunnel du Landy b. 700m en amont du Boulevard Périphérique → Boulevard Périphérique
A3	A86 – Boulevard Périphérique
A6	A 86 → Paris
A10	Les Ulis → Massy
A12	N12 → A13
N104	Val d'Orge → Evry
N118	Saclay – Vélizy – Pont de Sévres

¹ « Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs »

² « Soutien aux réalisations de voies réservées sur voiries structurantes d'agglomération (VSA) »

Voiries structurantes d'agglomération éligibles à la réalisation de voies réservées multimodales



- 1 A1 Roissy - Paris
- 2 A3 Roissy - Bagnole - Paris
- 3 A4 Coutevrouit - Paris
- 4 A6 Evry - Paris
- 5 A10 Massy - Courtaboeuf - Saint Arnaud
- 6 A12 Saint-Quentin-en-Yvelines - Roquencourt
- 7 A13 Mantes - Paris
- 8 A14 Mantes - Orgeval - La Défense
- 9 A15 Cergy - Genevilliers
- 10 Francilienne Cergy - Roissy
- 11 Francilienne Evry - Courtaboeuf
- 12 Francilienne Marne-la-Vallée - Roissy
- 13 Francilienne Marne-la-Vallée - Sénart
- 14 N12 Plaisir - Saint-Cyr
- 15 N118 Les Ulis - Vélizy - Pont de Sèvres